

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2016

DELIBERATION N°16/171

Avenant N°4 à la Convention Opérationnelle entre la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et l'EPORA Secteur rue de Verdun / rue de la Venne – Sites Bel Air et Chavanon

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention opérationnelle approuvée par délibération N°10-024 du Conseil d'Administration du 1er juillet 2010 signée le 2 septembre 2010, l'Avenant N°1 approuvé par délibération N°11-018 du Conseil d'Administration du 16 mai 2011 signé le 27 juin 2011, l'Avenant N°2 approuvé par délibération N°12-084 du Conseil d'Administration du 15 octobre 2012 signé le 22 novembre 2012 et l'Avenant N°3 approuvé par délibération N°13-035 du Conseil d'Administration du 8 juillet 2013 signé le 23 juillet 2013 entre la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant N°4 de clôture à la Convention opérationnelle entre la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien et l'EPORA Secteur rue de Verdun / rue de la Venne Sites Bel Air et Chavanon.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

11 JUIL. 2016

Le Directeur Général *P. Le Préfet* Le Président du Conseil d'Administration
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales
Auvergne Rhône-Alpes

JG *Guy LÉVI* *Georges ZIEGLER*

Jean GUILLET Guy LÉVI Georges ZIEGLER